

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 251023AR234CB

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue du Maréchal Foch à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M.Mme VASSEUR Yannick, de réglementer le stationnement afin de mettre en place un traîneau de Père Noël,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur une place de stationnement face au n°41 rue du Maréchal Foch, du Samedi 15 Novembre 2025 au Samedi 17 janvier 2026.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Le Garde-Champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M.Mme VASSEUR Yannick, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 23 octobre 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

